

Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux (OIs) de l'UNESCO

Note des Co-Présidents

Contexte

La résolution 38 C/101 de la Conférence générale rappelle « la nécessité d'optimiser la gouvernance des programmes intergouvernementaux, comités et conventions en exploitant les possibilités de renforcer la synergie, l'harmonisation, l'efficacité et l'impact, tout en gardant à l'esprit les exigences en termes de qualité de travail ainsi que les spécificités du mandat, de la composition et du fonctionnement des différents organes directeurs ».

La résolution 38 C/101 de la Conférence générale invite également « tous les programmes intergouvernementaux, comités et organes des conventions à inscrire à leur ordre du jour, si possible en 2016, un point relatif au suivi des recommandations du rapport du Commissaire aux comptes reproduit dans le document 38 C/23, à prendre des mesures concrètes pour améliorer leur gouvernance, et à rendre compte des propositions qu'ils auront formulées au président du groupe de travail à composition non limitée ».

À cet égard, le Président de la Conférence générale a prié les présidents de tous les organes internationaux et intergouvernementaux de présenter leurs rapports, conformément à la demande de la Conférence générale. Les co-présidents ont également élaboré un questionnaire qui a été envoyé à tous les secrétariats des OIs afin de fournir des informations de base et un cadre commun d'analyse qui pourrait faciliter les discussions au sein du Sous-Groupe. Les États membres sont donc invités à examiner les réponses des différents OIs.

Organisation des débats et propositions/ Méthodologie

Compte tenu de la portée générale du projet d'ordre du jour du Sous-Groupe 2 et du temps limité, il est suggéré que les États Membres concentrent leur débat et leurs propositions sur les questions / thèmes transversaux suivants, tels qu'identifiés lors de la réunion du Groupe de travail tenue le 1 avril 2016, parmi lesquels :

- Efficacité (mandat, composition, structure, règles de procédure, méthodes de travail)
- Harmonisation (des méthodes de travail, du règlement intérieur, des rapports, du rôle des Bureaux, de la transparence)
- Harmonisation avec le C/5 et les priorités primordiales de l'UNESCO (impact et résultats, y compris en relation avec l'Agenda 2030)

- Cohérence, coordination et synergies (au sein et entre les différents secteurs du programme, avec d'autres organes directeurs de l'UNESCO, d'autres entités)
- Meilleures pratiques et réduction des coûts

Objectifs

Par une approche holistique :

- Générer des retours aux réponses des OIIs.
- Élaborer des propositions concrètes pour aider à améliorer la gouvernance des OIIs
- Promouvoir les synergies et l'harmonisation.